



## **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille dix-neuf**, le vingt-trois mai, à 20h30 le conseil municipal de la commune de Crêts en Belledonne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MARET, Maire.

**Date de convocation** : 16 mai 2019

Conformément à l'article 54 de la Loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

### **Présents** :

MM BOURCIER Elisabeth – BRUNET-MANQUAT Laurent – CROUTEIX Michel – DALBAN-CANASSY Daniel – DARBON Agnès – DAVID Francine – FAVRE Pierre – FRANCHINI Jean-François – GAVET Josette – GUILLON Noël – JOUNEAU Catherine – LAVAL Frédéric – MARET Jean-Louis – NICOT François – PICARD-RICHARD Chantal – ROUX Jacky – TABET Youcef – VILLOT Jean-Paul – ZAPPIA Jacqueline

**Absents** : ALESSANDRI Evelyne – BERNARD Marie-Anne – BONETTO Alix – CHAPUIS Guy – CHEMINAUD Sandrine – JANET Laurent – LACHEZE Maxime – LAURENT Fanny – RAPIN Mathilde

**Pouvoirs** : BONETTO Alix à VILLOT Jean-Paul – BERNARD Marie-Anne à BOURCIER Elisabeth

Soit, 19 présents, 21 votants, 28 conseillers en exercice.

**Secrétaire de séance** : ZAPPIA Jacqueline

Monsieur Maret ouvre la séance à 20h40.

### **DÉCISIONS DU MAIRE ENTRE LE 16 AVRIL ET LE 23 MAI 2019**

DEC N°05/2019 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ CONCERNANT LA RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE POUR UN MONTANT DE 268 275.76 € TTC

DEC N° 06/2019 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ CONCERNANT L'ACHAT D'UN TRACTEUR POUR UN MONTANT DE 122 400 € TTC

### **APPROBATION DE LA SÉANCE DU 16 AVRIL 2019**

Le compte rendu de la séance du 16 avril 2019 est voté à l'unanimité.

**N°32 2019**

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire,

Indique que de nouvelles dépenses d'investissement sont proposées dans le cadre d'une décision modificative du budget principal de la commune.

Ces dépenses d'investissement s'élèvent à 104 900 euros et concernent :

- 12 000 euros pour la réparation du téléski du Grand Plan,
- 8 300 euros pour la réalisation d'une étude sur la création d'un parking au sein de la Grand Rue,
- 27 300 euros pour l'achat d'engins techniques (rouleau, désherbeur ...),
- 12 500 euros pour l'aménagement de l'appartement de la cure,
- 12 700 euros pour la rénovation de la façade de l'école maternelle avec installation d'un store extérieur pour limiter la chaleur dans le bâtiment,
- 17 450 euros pour le réaménagement du local commercial de la mairie située au cœur du centre bourg,
- 14 650 euros pour l'aménagement de points d'apport volontaire.

Monsieur le Maire indique également que des recettes d'investissement inattendues ont été enregistrées soit :

- Une augmentation plus importante de la FCTVA à hauteur de 34 900 euros,
- L'acompte de la subvention versée par le conseil départemental pour la réhabilitation du stade à hauteur de 45 000 euros,

Il propose par ailleurs, le report de la dépense pour l'assainissement de la station du Grand Plan à hauteur de 25 000 euros.

Pour permettre ces inscriptions budgétaires, les écritures comptables suivantes sont proposées :

Inscription de nouvelles recettes d'investissement :

- Chapitre 13 - subvention d'investissement – compte 1323 Départements : + 45 000 €
- Chapitre 10 – Dotations, fonds divers ... - compte 10222 FCTVA : + 34 900 €

Inscription de nouvelles dépenses d'investissement :

- Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles –
  - compte 2031 Frais d'étude : 8 300 €
- Chapitre 21 - Immobilisations corporelles :
  - compte 2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques : 27 300 €
  - compte 2135 - Installation générales, agencements ... : 29 950 €
  - Compte 2182 – Matériel de transport : 1 650 €
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours :
  - Compte 2313 – Constructions : 12 700 €

Virement comptable :

- Chapitre 23 – Immobilisations en cours :
  - Compte 2315 – Installations, matériel et outillage techniques : - 10 350 €
- Chapitre 21 - Immobilisations corporelles :
  - Compte 2182 – Matériel de transport : + 10 350 €

**En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 16 voix pour, 2 voix contre (CROUTEIX Michel et FAVRE Pierre) et 3 abstentions (BRUNET-MANQUAT Laurent, JOUNEAU Catherine et PICARD-RICHARD Chantal), décide de :**

- **Approuver les nouvelles dépenses d'investissement.**
- **Approuver les écritures suivantes :**

**Inscription de nouvelles recettes d'investissement :**

- **Chapitre 13 - subvention d'investissement – compte 1323 Départements : + 45 000 €**
- **Chapitre 10 – Dotations, fonds divers ... - compte 10222 FCTVA : + 34 900 €**

**Inscription de nouvelles dépenses d'investissement :**

- **Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles –**
  - **compte 2031 Frais d'étude : 8 300 €**
- **Chapitre 21 - Immobilisations corporelles :**
  - **compte 2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques : 27 300 €**
  - **compte 2135 - Installation générales, agencements ... : 29 950 €**
  - **Compte 2182 – Matériel de transport : 1 650 €**
- **Chapitre 23 – Immobilisations en cours :**
  - **Compte 2313 – Constructions : 12 700 €**

**Virement comptable :**

- **Chapitre 23 – Immobilisations en cours :**
  - **Compte 2315 – Installations, matériel et outillage techniques : - 10 350 €**
- **Chapitre 21 - Immobilisations corporelles :**
  - **Compte 2182 – Matériel de transport : + 10 350 €**

N°33 2019

**OBJET : DEUXIÈME RÉPARTITION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**

Monsieur le Maire,

Indique que la commune de Crêts en Belledonne souhaite apporter son soutien financier aux associations ou structures qui participent au développement d'actions en faveur de la population dans différents domaines : actions pédagogiques, scolaires, sportives, socio-culturelles, de loisirs, etc.

A cet effet, un montant de 100 000 euros a été voté au budget 2019 de la commune. Un montant de 49 636 euros a déjà été réparti. Il est proposé l'attribution de subventions selon le tableau indiqué ci-dessous :

Nom de la structure	Adresse	Montant proposé	Montant attribué
Association cardio tonique	8 chemin de la Ronzière 38580 ALLEVARD	1500 €	1500 €
Association cardio tonique	8 chemin de la Ronzière 38580 ALLEVARD	500 €	500 €
Maison Familiale Rurale de Chaumont	393 Montée de la Marnière Chaumont 38780 EYZIN PINET	40 €	40 €
Alliance PEC Isère Réseau des Amap	2 rue Gustave Flaubert 38100 GRENOBLE	200 €	200 €
Tennis de Tables d'Allevard	11 rue du 8 mai 1945 38580 ALLEVARD	400 €	400 €
Association Hop and Dance	227 rue de Bramefarine 38830 CRETS EN BELLEDONNE	1 600 €	1 600 €
Association AFMAPA Forges et Moulins de Pinsot	Rue Louise Barnier 38580 PINSOT	0 €	0 €
Association défense victimes d'accidents ou de maladies dus au travail	300 rue des papeteries Espace Berges 38190 VILLARD BONNOT	0 €	0 €
Sud Isère Téléalarme	Chemin Robespierre Village d'entreprises 38100 GRENOBLE	0 €	0 €
SOS Inceste pour revivre	9 rue Général Durand 38000 GRENOBLE	0 €	0 €
Association française des scléroses en plaques	2 rue Farman 31700 BLAGNAC	0 €	0 €
Ligue contre le cancer	Comité de l'Isère 8 rue du Général Ferrié 38100 GRENOBLE	0 €	0 €
Association Locomotive	2 rue Sainte Ursule 38000 GRENOBLE	0 €	0 €
Comité FNACA Du Pays d'Allevard	14 rue des templiers 38580 ALLEVARD	0 €	0 €

Séance du conseil municipal du 23 mai 2019

Le montant total de la répartition proposée s'élève à 4 240 euros. Le montant restant de l'enveloppe s'élève à 45 396 euros.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :**

- **Approuver la répartition des subventions décrite ci-dessus.**

**N°34 2019**

**OBJET : VENTE DE MATÉRIEL COMMUNAL - UNIMOG**

Monsieur le Maire,

Indique que la commune a acheté un nouveau camion et qu'en contrepartie une négociation a été engagée pour la reprise de l'ancien véhicule. La société Serge MONOD a accepté une reprise à hauteur de 5 000 euros.

Monsieur le Maire propose donc de céder le véhicule UNIMOG U140 MERCEDES, immatriculé BP-918-XL pour un montant de 5 000 euros à la société Serge Monod Equipement située 541 route de Chambéry à Francin.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :**

- **Approuver la vente du véhicule UNIMOG U140 MERCEDES, immatriculé BP-918-XL à la société Serge Monod Equipement**
- **Fixer le montant de vente de ce matériel à 5 000 euros,**
- **Charger Monsieur le Maire de l'organisation de la vente et de signer tous documents relatifs à cette vente.**

**N°35 2019**

**OBJET : VENTE DE MATÉRIEL COMMUNAL - BROYEUR**

Monsieur le Maire,

Indique que la commune dispose d'un broyeur obsolète qui présente une fuite et qui n'a plus de carter de courroie. Ce broyeur axial V150 de la marque Dragone date de 1997.

Monsieur Pascal LABBE a fait une proposition d'achat de 700 euros. Il est proposé de le vendre pour ce même prix.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :**

- **Approuver la vente du broyeur axial arrière Dragone à Monsieur Pascal LABBE**
- **Fixer le montant de vente de ce matériel à 700 euros,**
- **Charger Monsieur le Maire de l'organisation de la vente et de signer tous documents relatifs à cette vente.**

**N°36 2019**

**OBJET : SUPPRESSION ET MODIFICATION POSTE TITULAIRE**

Monsieur le Maire,

Rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal a délibéré en mars dernier pour la création de plusieurs postes suite à des avancements. Un des avancements a été proposé par erreur par le centre de gestion, l'agent ne remplissant pas les conditions pour être promu. Il est donc nécessaire de supprimer le poste voté en mars dernier et de créer à nouveau le poste concerné.

La suppression de poste proposée modifie le tableau des emplois des titulaires comme suit :

A compter du 2 mai pour :

- Filière administrative :
  - Emploi(s) : Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 6.5 heures hebdomadaires/35 heures.
    - ancien effectif ..... 1
    - nouvel effectif ..... 0
  
- Filière technique :
  - Emploi(s) : Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 11 heures hebdomadaires/35 heures.
    - ancien effectif ..... 1
    - nouvel effectif ..... 0

La création du poste proposé modifie également le tableau des emplois des titulaires :

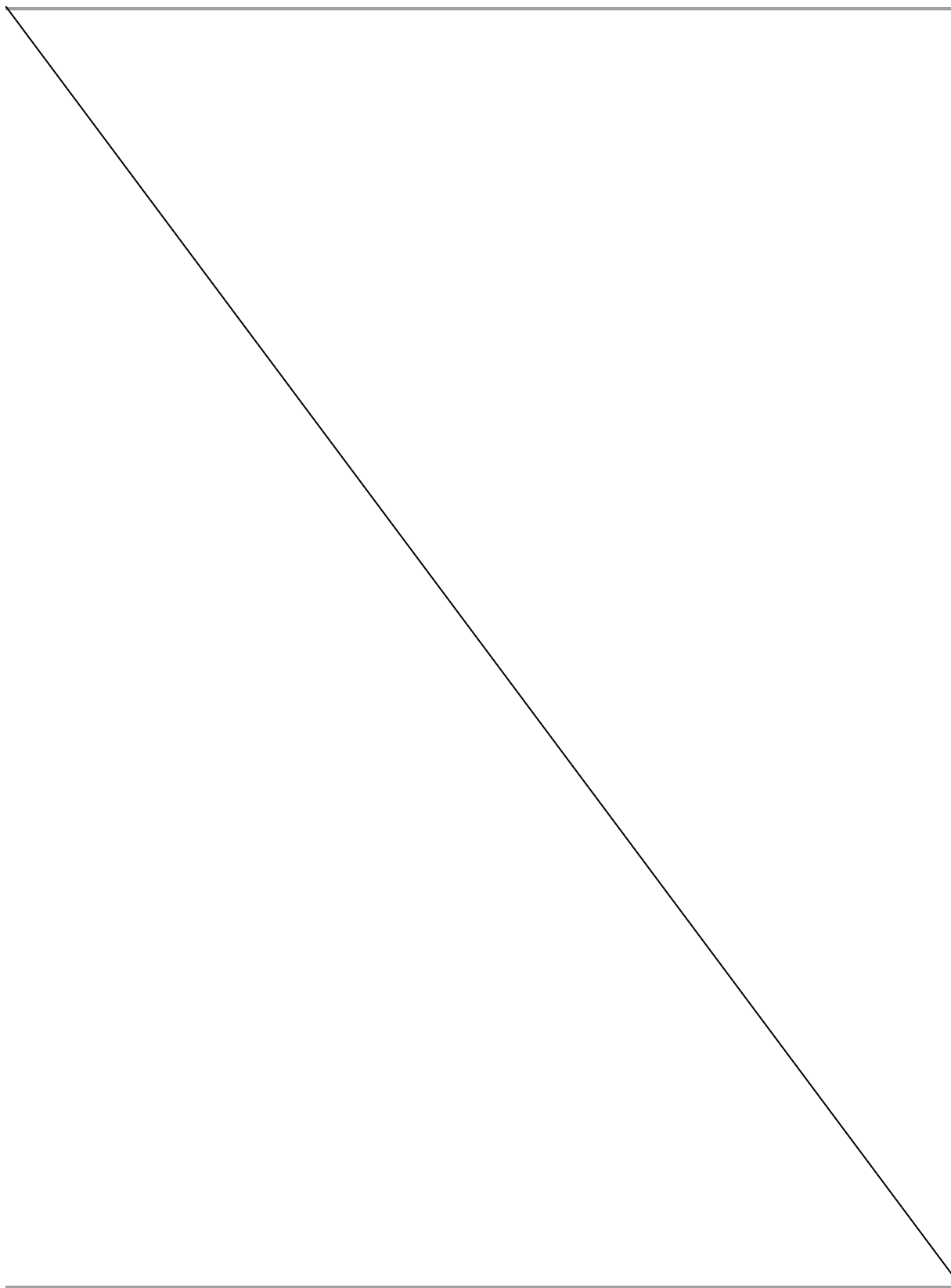
A compter du 2 mai 2019 pour :

- Filière administrative :
  - Emploi(s) : Adjoint administratif à temps non complet à raison de 6.5 heures hebdomadaires/35 heures.
    - ancien effectif ..... 0
    - nouvel effectif ..... 1
  
- Filière technique :
  - Emploi(s) : Adjoint technique à temps non complet à raison de 11 heures hebdomadaires/35 heures.
    - ancien effectif ..... 0
    - nouvel effectif ..... 1



**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :**

- **Adopter les modifications des tableaux des emplois des agents titulaires ainsi proposées.**



**OBJET : QUESTIONS DIVERSES**

**Projet du centre bourg :**

Suite au comité de pilotage du projet de centre bourg, il y a eu plusieurs réactions de la communauté de communes le Grésivaudan et du département.

Le conseil départemental ne souhaite plus que les bus traversent les bourgs. Il y a donc une réflexion à avoir avec des essais à réaliser pour le projet de nouvelle circulation dans le bourg.

Les transporteurs de la communauté de communes pensent qu'ils ne passeront pas rue Champ Sappey et rue des Ecoles. Il y aura trop de bus devant les écoles.

Pour que les tests puissent se faire, il faut l'accord des deux prestataires transporteurs.

Les bureaux d'études vont retravailler le projet pour que les tests puissent être réalisés.

Le projet de parking du centre bourg avance également.

La séance du conseil municipal est levée à 21h30.

Séance du conseil municipal du 23 mai 2019

**FEUILLET DE CLOTURE**

**SÉANCE DU 23 MAI 2019**

N°32/2019

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

N°33/2019

DEUXIÈME RÉPARTITION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

N°34/2019

VENTE DE MATÉRIEL COMMUNAL - UNIMOG

N35/2019

VENTE DE MATÉRIEL COMMUNAL - BROYEUR

N°36/2019

SUPPRESSION ET MODIFICATION POSTE TITULAIRE

Fait et délibéré le 23 mai 2019 et ont signé les membres présents.